



DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES DU COURS

Module et intitulé du cours :	Module 17 - Pratique du droit de la construction
Professeur :	François Bellanger
Durée de l'enseignement :	16 heures / 2 crédits ECTS
Prérequis :	Module 3 - Droit de l'aménagement du territoire Module 4 - Droit des constructions et du logement
Examens :	Examen écrit

Présentation du cours :

L'objectif est d'aborder ce domaine sur un plan pratique en complément des cours de droit de l'aménagement du territoire et du droit des constructions et du logement. Le cours est fondé sur l'études de cas pratiques issus de dossiers réels. Il s'agit également d'acquérir une méthode de raisonnement et d'analyse pour faciliter l'approche d'un dossier concret afin de discerner rapidement tous les problèmes à traiter, leur importance et leur degré d'urgence.

Le cours aborde les thèmes suivants : les plans d'affectation généraux et spéciaux, la relation entre un PLQ et une autorisation de construire, les autorisations de construire en zones 1 à 4 ou en zone 5, les constructions en zone agricole ou encore l'usage de la zone industrielle.

Buts du cours et objectifs :

L'objectif du cours est de donner aux étudiants une approche pratique, au travers de l'examen de dossiers réels et d'arrêts.

Résultats d'enseignement attendus :

Mise en pratique des connaissances acquises à l'Université en relation avec des projets concrets.

Forme de l'examen :

Oral

Plan de cours :

- 7 à 8 cas pratiques abordant successivement les domaines du cours. Un cas peut être traité sur une ou deux séances.